

L'OFFICIER MARINIER



Notre devise : La solidarité et le travail de chacun au profit de tous (Charles Hébrard)

N° 406 oct-nov 2022

77^e année — Périodique de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM) • www.fnom.com

Discours du Président national – 77^e Congrès de la FNOM

Édito

La FNOM doit-elle plaire ou doit-elle déplaire pour être reconnue? Les adhérents de nos associations connaissent la gloire passée de la Marine et la situation actuelle de déflation en personnel et en navire.

Même si nous avons en nous la fidélité de notre passion de marin, il n'en reste pas moins que nous devons affronter les vicissitudes de notre vie quotidienne. Nous savons parfaitement que la situation actuelle n'est pas de la responsabilité de la Marine et qu'elle fait tout pour assurer ses missions avec les moyens que l'État met à sa disposition.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le niveau de la représentation des autorités de la Marine au congrès 2022 de Lorient sera décevant. Je n'ose imaginer que c'est une forme d'ostracisme vis-à-vis de la FNOM. Pourtant nos contacts et rencontres avec les autorités Marine sont toujours courtois avec des marques de respect réciproque.

Par contre, nos contacts avec le ministère des Armées sont une longue litanie de lettres sans réponse ou partielle sur des aspects secondaires.

Nos propositions de dialogue sur les sujets liés à l'amiante restent sans considération ou s'attirent des réponses sibyllines. Le projet d'étude médicale sur une cohorte de marins exposée à l'amiante est dans les limbes. Les délais de réponse aux demandes individuelles des victimes sont longs et la mesquinerie se niche dans les détails.

À ce jour, nous ne pouvons que constater que la démarche juridique permet d'avancer pour les victimes du préjudice d'anxiété lié à l'amiante. La décision du Conseil d'État sur la prise en considération sans exclusion de spécialité



Cérémonie au monument aux morts de Lorient, 18 septembre 2022 (Photo : DLD)

pour l'ensemble de l'équipage au titre du confinement sur les navires permet une avancée. Mais la décision suivante de ce même Conseil d'État apporte une difficulté sur des considérations de prescription quadriennale. Les dossiers de demande présentés par nos adhérents se complexifient avec de nombreux justificatifs à fournir. L'implication de nos associations accompagnées de cabinets d'avocat est parfaitement identifiée par le ministère et c'est une confrontation.

Pourtant, les décisions législatives pour l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ont permis par l'intermédiaire du CIVEN de

répondre aux demandes sans que le recours judiciaire soit un préalable. Combien de temps devons-nous attendre une telle sagesse envers les militaires victimes de l'amiante? Nous rappelons également que les niveaux des soldes et des pensions sont une grande faiblesse de la condition militaire. L'érosion des dignes moyens d'existence découle des échelles de solde figées, de l'absence de revalorisation du point d'indice et des pensions, la suppression d'avantages fiscaux, la modification des régimes indemnitaires, l'augmentation des charges incompressibles de vie... Devons-nous nous taire?

Notre action est de faire reconnaître que les militaires ne sont pas des citoyens de second rang. La FNOM demande une juste reconnaissance pour une prise en compte des avancées sociales. La situation est difficile, mais nous l'affrontons avec courage et détermination.

Georges-Noël NICOLAS
Président national

Retrouvez les autres articles sur le Congrès à partir de la page 2.

Agenda FNOM et Bureau national (BN)

2022

22 juillet	Petit déjeuner CEMA et assos de la communauté de défense
17 août	Bureau national en visioconférence
30 août	Bureau national en visioconférence
2 septembre	Réunion GT2
7 septembre	Réunion Pôle des retraités
15 septembre	Bureau national en présentiel à Guidel
16-19 septembre	Congrès FNOM à Lorient incluant Conseil d'Administration
27 septembre	CPRM
3 octobre	Réunion Pôle des retraités
4 octobre	Bureau national en visioconférence
17 octobre	Bureau national en visioconférence
18 octobre	Réunion Pôle des retraités
18 octobre	CA Entraide Marine-ADOSM
20 octobre	AG AOM Basse-Normandie
22 octobre	Congrès de l'AVEN
2 novembre	Bureau national en visioconférence
8 novembre	COMAC
12 novembre	AG AOM Toulon
16 novembre	Réunion Pôle des retraités
19 novembre	AG AOM Nord Finistère
29 novembre	CPRM
30 nov.-1 ^{er} décembre	Bureau national en présentiel

Journal « L'Officier Marinier » Dates de parution 2022 – 2023 (sous réserve)

- N° 406 octobre – novembre 2022 octobre
- N° 407 décembre 2022 – janvier 2023 décembre
- N° 408 février 2023 – mars 2023 février

Au sommaire

Édito	p 1
Fédération	p 2
Officiers mariniers en activité.....	p 5
Associations.....	p 6
Recherche d'anciens camarades.....	p 7
Informations sociales.....	p 8
Histoire et culture de marin.....	p 9
À voir	p 10
Nécrologie	p 11
À lire	p 12
Souvenirs en photo.....	p 12